

ARRETE PORTANT MODIFICATION
TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION
ET DU STATIONNEMENT

RUE DES BERGERONNETTES

TRAVAUX DE VOIRIE

ARRETE N° 2023/80

Le Maire de la ville de CHANIER

VU le code général des collectivités territoriales
Art L2213.1 à L2213.6.

VU le code de la route articles R411.8, R411.25

VU la demande en date du 25 mai 2023 de l'entreprise
GUINTOLI -NGE

VU les travaux entretien de voirie réalisés par
l'entreprise pour le compte de la commune,

ARRETE

Article 1 : Entre le 03 juillet et le 28 juillet 2023, pour une durée de 10 jours, au droit des lieux d'intervention sur la voie susvisée la route sera barrée au droit des travaux.

Article 2 : Le stationnement sera interdit au droit des travaux.

Article 3 : L'entreprise GUINTOLI représentée par M Mathieu MORTEL, a la charge de la mise en place et l'entretien de la signalisation réglementaire.

Article 4 : Ampliation du présent sera transmise à :

Monsieur le chef de Brigade de la Gendarmerie Nationale de Saintes
La Police Municipale
GUINTOLI

Fait à CHANIER le 25 mai 2023
Le Maire

Eric PANNAUD

